



NOTE TECHNIQUE

Précisions

ARBITRAGE

Formalisation des rôles dans le cadre du Care système

Care système

Il a été mis en place depuis l'olympiade de Londres un système d'aide à l'arbitrage permettant de reVISIONNER les séquences de combat qui le nécessitent.

En complément de cette opération, une réduction du nombre d'arbitres de haut niveau ainsi qu'une sélection plus resserrée et une formation plus intensive des arbitres mondiaux ont été mises en place.

Afin que tous puissent bien comprendre les missions de chacun dans le cadre de l'arbitrage avec le care-système, il est précisé ci-après les missions de chacun des intervenants.

L'arbitre de tapis dirige le combat et donne immédiatement les résultats techniques, ordres ou sanctions, sans s'occuper des arbitres de table ou de la commission d'arbitrage qui supervise la compétition.

L'arbitre de tapis s'assure que les arbitres de table sont en accord avec lui pour les résultats techniques ou les sanctions. En cas de désaccord, ils appliquent la règle de la majorité des trois pour les décisions finales.

La commission d'arbitrage n'intervient qu'exceptionnellement, les arbitres étant souverains sur chacun des tapis.

Exemple d'interventions de la commission d'arbitrage :

- une erreur d'attribution d'action entre le combattant blanc et le bleu,
- une différence de valeurs d'au moins de 2 niveaux avec leur propre appréciation,
- sur l'attribution d'un Hansoku-make.

Précisions présentées par la Commission d'Arbitrage FIJ.